République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Société Nationale de l'Eau

SNDE

Demande de cotation à compétition ouverte

DCCO N°01/CME/SNDE/2026

L'acquisition de pompes de surface de marques KSB et Caprari, en deux (2) lots :

Lot 1: Pompes KSB – Lot 2: Pompes Caprari

Novembre 2026

Partie 1 : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte

1) Objet de la Demande de cotation :

La Société Nationale de l'Eau (SNDE) lance une Demande de cotation à compétition **ouverte** auprès de fournisseurs spécialisés dans la fourniture de pompes de surface de marques KSB et Caprari, d'origine constructeur, conformément aux spécifications indiquées dans la Partie 3.
La présente Demande de cotation est constituée de deux (2) lots :
Lot 1 : Pompes de surface de marque KSB – treize (13) articles, soit dix-huit (18) pompes ;
Lot 2 : Pompes de surface de marque Caprari – quatorze (14) articles, soit quinze (15) pompes.
Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un seul lot ou pour les deux lots. **Sous peine de rejet**, l'offre présentée pour un lot doit couvrir la totalité des articles et des quantités de ce lot. Chaque lot fera l'objet d'une évaluation et d'une attribution séparée.

2) Documents constitutifs de la Demande de cotation

La présente Demande de cotation à compétition ouverte est composée des documents suivants :

- **Partie 1** : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte ;
- **Partie 2** : Formulaires de soumission ;
- **Partie 3** : Liste des fournitures, Calendrier de livraison, Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais ;
- **Partie 4** : Projet de contrat.

L'Avis d'appel à concurrence publié ne fait pas partie des documents constitutifs de la présente Demande de cotation à compétition ouverte. En cas de contradiction entre une ou plusieurs indications dudit avis et une ou plusieurs indications de la présente Demande de cotation, ces dernières prévalent.

3) Prix

Le Soumissionnaire soumettra sa Lettre de soumission et les Bordereaux de prix en remplissant les formulaires fournis dans la Partie 2, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format de remplacement ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

4) Monnaie de l'offre

Les soumissionnaires installés en Mauritanie sont tenus de libeller leurs prix en Ouguiya (MRU).
Les Soumissionnaires étrangers sont autorisés à libeller leurs prix en une ou plusieurs monnaies convertibles sans dépasser trois (3) monnaies étrangères.

5) Présentation des offres

L'offre doit comprendre ce qui suit :

i. Une offre technique comprenant notamment :

- Les spécifications techniques des fournitures proposées (elles doivent être conformes aux spécifications indiquées dans la Partie 3 de la présente Demande de cotation) ;
- Toute autre documentation technique que le fournisseur juge nécessaire d'inclure dans l'offre technique ;
- Le matériel doit être sous garantie pendant une année à partir de la date de réception définitive ;
- Le nom et l'adresse de la personne chargée de la garantie des pompes et qui sera contactée en cas de besoin ;
- Un engagement de la part du soumissionnaire à changer le matériel pour vice, défaillance ou en cas de problèmes liés à la fabrication à ses charges ;
- Pour chaque lot soumissionné, une autorisation du fabricant (KSB pour le Lot 1, Caprari pour le Lot 2) ou une attestation de distributeur agréé de la marque, établie au nom du soumissionnaire pour la présente Demande de cotation est requise sous peine de rejet;
- Les fiches techniques du constructeur et les courbes caractéristiques (débit, HMT, rendement, NPSH requis, puissance absorbée) des pompes proposées ;
- Les formulaires inclus dans la Partie 2 autres que ceux de la Lettre de soumission et du Bordereau des prix dûment remplis ;
- Attestation d'exécution de marché ou de commande similaires de la même marque.
- Le Soumissionnaire fournira l'original d'une garantie d'offre qui fera partie intégrante de son offre pour un montant fixé entre 1 et 2 % du montant global de l'offre financière. émanant d'une banque de 1erordre agréée et établie en Mauritanie ;
- L'attributaire doit fournir une caution de bonne exécution de 10% du montant du marché avant sa signature.

ii. Une offre financière comprenant :

- la Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Partie 2 ;
- le Bordereaux de prix établi conformément au modèle figurant dans la Partie

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres en prix hors droits et taxes de douane (HTDD), incluant une TVA au taux de cinq pour cent (5 %), conformément à la réglementation fiscale applicable.

Sous peine de rejet de l'offre, les prix figurant dans la Lettre de soumission et dans le Bordereau des Prix devront être exprimés en prix rendus Magasin Général de la SNDE à Nouakchott (Mauritanie) (CIP Magasin Général SNDE). Ces prix devront inclure l'ensemble des coûts nécessaires à la fourniture, au transport, à la manutention, au déchargement, à l'assurance ainsi qu'à la livraison des pompes au Magasin Général de la SNDE à Nouakchott, à l'exclusion des droits et taxes de douane.
L'offre doit être fournie en **une copie originale papier et une copie électronique (Obligatoire).**

L'évaluation et la comparaison des offres seront effectuées sur la base du prix hors droits et taxes de douane (HTDD), incluant une TVA au taux de cinq pour cent (5 %).

Sous peine de rejet de l'offre, l'offre technique et l'offre financière doivent être contenues dans une enveloppe **fermée** sur laquelle doit inscrit ce qui suit

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE PUBLIQUE DE LA COMMISSION DES MARCHÉS D'EXPLOITATION »
Monsieur le Président de la Commission des Marchés d'Exploitation (CME) de la SNDE
« Demande de cotation à compétition ouverte pour l'acquisition de pompes de surface de marques KSB et Caprari

6) Date limite de réception des offres

Le pli fermé contenant l'offre technique et l'offre financière doit être reçu au plus tard **Mardi 24/11/2026 à 16 heures 00 minutes (heure locale, TU)** à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7) Ouverture des offres :

Les plis fermés contenant les offres techniques et les offres financières seront ouverts en séance publique de la Commission des Marchés d'Exploitation (CME) de la SNDE le **Mardi 24/11/2026 à 16 heures 30 minutes (heure locale, TU)** à l'adresse ci-après :

« Siège de la Société Nationale de l'Eau
Salle des réunions, 3ème étage – Aile C
Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA, Ksar Château d'eau – Ilot C, BP 796
Nouakchott (Mauritanie) »

Les Soumissionnaires intéressés sont autorisés à assister à la séance d'ouverture des offres.
Procédures d'évaluation des offres :
L'évaluation des offres sera effectuée comme suit :
Étape 1 : Évaluation de la conformité de l'offre technique
La CME procédera à l'évaluation de la conformité de l'offre technique sur la base de ce qui suit :
Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point i. de l'article 5 ci-dessus.
Vérification de la conformité de l'offre technique aux dispositions figurant dans la Partie 3 de la présente Demande de cotation notamment :

- L'exhaustivité de l'offre et la conformité du calendrier de livraison ;
- La conformité des fournitures proposées aux spécifications exigées.

Les soumissionnaires dont les offres techniques sont jugées non conformes pour l'essentiel seront écartés à ce stade.

Étape 2 : Évaluation des offres financières

La CME n'évaluera que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes pour l'essentiel.
L'évaluation financière sera effectuée suivant l'ordre chronologique qui suit :

i) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point ii. L'article 5 ci-dessus.

ii) La CME rectifiera les erreurs arithmétiques comme suit :

a) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités correspondantes, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;

b) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

iii) Pour les besoins de l'évaluation et de la comparaison des offres, la CME déterminera, pour chaque lot, le prix total évalué de chaque offre, exprimé en Ouguiya (MRU), obtenu après correction des erreurs arithmétiques et conversion éventuelle prévue au point v) ci-dessous.

iv) Pour chaque lot, les offres seront classées par ordre croissant du prix total évalué. Le soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme pour l'essentiel et présentant le prix total évalué le plus faible pour le lot considéré sera classé premier pour ce lot.

v) Les offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) seront converties, pour les besoins de l'évaluation, en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours vendeur défini par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.

8) Attribution du marché :

Le marché sera attribué lot par lot. Pour chaque lot, il sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante parmi les soumissionnaires jugés techniquement qualifiés. Un même soumissionnaire peut être attributaire des deux lots.
Le montant du marché sera égal au montant proposé dans la Lettre de soumission auquel les corrections des erreurs arithmétiques éventuelles ont été appliquées.
Tout Soumissionnaire qui n'acceptera pas les corrections des erreurs arithmétiques sera écarté.

Nonobstant le classement des offres, la SNDE peut refuser d'attribuer le marché à un soumissionnaire qui a déjà eu de mauvaises performances dans des marchés précédents (retards, mauvaise qualité, problèmes techniques, etc.).
Elle peut aussi rejeter une offre si les pompes proposées ne sont pas d'origine du constructeur exigé (KSB ou Caprari), ne correspondent pas aux références demandées, ou si le soumissionnaire ne peut garantir la disponibilité des pièces de rechange d'origine.
Dans ces cas, la SNDE peut écarter l'offre, même si elle est la moins chère, à condition de justifier sa décision dans le rapport d'évaluation.

9) Signature du contrat

Le contrat sera signé sur la base du projet de contrat figurant dans la **Partie 4** (après avoir inséré les informations manquantes fournies par l'attributaire du marché).
Aucune négociation du contrat ne sera effectuée.

10) Notification du contrat

Une fois signé par les deux parties, le contrat sera notifié par la SNDE à l'Attributaire du marché dans les délais les plus courts.

11) Suite à donner :

La SNDE se réserve le droit de ne pas donner de suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente Demande de cotation.

LE DIRECTEUR GENERAL

ABDEL MEJID RIHA

